

# CODE DE VIE 2024-2025

*L'école Jacques-Leber est une école* **ERO**

*Nos valeurs sont :*

**ENGAGEMENT** *Je m'ENGAGE positivement dans mon école*

**RESPECT** *Je me RESPECTE, je RESPECTE les autres ainsi que mon environnement*

**OUVERTURE** *Je m'OUVRE à l'autre, à la nouveauté et à la différence*

## Utilité de l'agenda

L'agenda est un outil de communication indispensable entre l'école et la maison. Il t'aide à développer **le sens de la planification et de l'organisation**. Ce sont là des caractéristiques essentielles pour bien remplir tes responsabilités d'élève et favoriser ton succès. C'est pourquoi nous te demandons d'y accorder une attention particulière et de l'utiliser à bon escient.



**TU DOIS L'AVOIR EN TA POSSESSION À TOUS TES COURS.**



- ★ Ton agenda doit rester propre toute l'année, il est un outil de travail essentiel.
- ★ Ton agenda n'est pas un journal personnel.
- ★ Tu peux consulter la plateforme TEAMS pour, entre autres, ton horaire ainsi que certains suivis des enseignants.
- ★ Ton agenda doit rester complet, aucune page ne doit être enlevée, barbouillée ou pliée.
- ★ **Si tu présentes un agenda en mauvais état, tu devras t'en procurer un nouveau et le payer.**

## Informations utiles

### Absences

La motivation des absences se fait maintenant via Mozaik-portail : [Mozaik-Portail](#)

([mozaikportail.ca](http://mozaikportail.ca))

Pour transmettre de l'information détaillée : [absences.jleber@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:absences.jleber@cssdgs.gouv.qc.ca),  
514.380.8899 poste 5308

### Secrétariat

514.380.8899 poste 4302

Site internet de l'école <http://jacquesleber.cssdgs.gouv.qc.ca>

Portail de la CSSDGS <https://portailparents.ca/accueil/fr/>

# INFORMATIONS UTILES AUX PARENTS

**1. ABSENCE, RETARD:** Pour signaler l'absence ou le retard de votre enfant, vous devez passer par Mozaik Portail en indiquant le motif de l'absence. Il est possible de motiver une absence à l'avance. Lorsque le motif d'absence de votre enfant ne sera pas préalablement motivé par Mozaik Portail, vous recevrez un courriel vous informant de l'absence de votre enfant.

Voici comment motiver l'absence de votre enfant dans Mozaik portail: Une fois connecté, vous cliquez sur l'onglet **ABSENCES** et vous n'avez tout simplement qu'à remplir le questionnaire. (À noter qu'il existe également une application de Mozaik portail pour cellulaire iPhone et Android : « mParent » que vous pouvez télécharger à partir de « App Store » ou « Google Play ». Cela vous permet de recevoir les notifications lorsqu'il y a un ajout d'information au sujet de l'élève.)



Si l'absence n'a pas été motivée la journée même, vous devrez le faire dans un délai de **24 heures** sans quoi votre enfant se verra attribuer une retenue-midi pour chacune des périodes d'absence non motivées.

**2. DÉPART HÂTIF** : [absences.jleber@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:absences.jleber@cssdgs.gouv.qc.ca).

Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des cours, vous devez signaler son départ par écrit via l'agenda ou encore par courriel. Votre enfant doit se présenter au secrétariat avant de quitter l'école par l'entrée principale, face au secrétariat. Sans cette procédure, votre enfant devra demeurer à l'école.

Votre enfant a la responsabilité de ses apprentissages et de reprendre les travaux et examens donnés en son absence. Il doit aviser ses enseignants de son absence, s'informer de la matière vue en classe et participer aux périodes de récupération. Les enseignants ne sont pas tenus de préparer des travaux pour les absences si elles ne sont pas justifiées par des raisons admissibles.

Les journées d'activités ou les après-midis à la suite d'un examen sont tout aussi importants dans le développement social de votre enfant. Pour cette raison, nous vous demandons de ne pas motiver son absence sans raison valable.

**Dans le cas d'une absence prolongée en raison d'un voyage, il est à noter que les enseignants n'assumeront pas la responsabilité de préparer des travaux pour la durée du voyage.** Il est de la responsabilité des parents d'aviser le personnel enseignant et d'organiser une façon de récupérer le temps perdu. Au retour, l'élève devra reprendre les travaux, là où sont rendus ses pairs et il devra reprendre les

travaux que ses enseignants jugeront nécessaires. De plus, une absence à une évaluation ministérielle pour voyage ne sera pas acceptée et l'élève se verra attribuer automatiquement la note de zéro.

Raisons admissibles : accident confirmé, décès d'un proche, convocation au tribunal...

Raisons inadmissibles : vacances, raisons personnelles, cours ou examens de conduite...

**3. SECRÉTARIAT** : Les heures d'ouverture du secrétariat sont de 8h à 12h et de 13h à 16h.

En tout temps, vous devez vous identifier au secrétariat lorsque vous vous présentez à l'école.

**Nous vous rappelons de prendre rendez-vous pour rencontrer la direction ou un membre du personnel de l'école.**

**4. PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ** : Veuillez noter qu'avant de pouvoir participer à un voyage ou à toute autre sortie ou activité, les frais de scolarité de votre enfant devront être payés ou une entente de paiement devra préalablement avoir été prise avec la direction.

Vous pouvez payer les frais de scolarité en argent comptant, par chèque, par paiement Interac, par carte de crédit, ou encore en ligne (vous trouverez la procédure sur le site web de l'école).

**5. PORTAIL PARENTS**: Vous pouvez accéder au portail via le

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>.

Lors de la création du compte, vous devrez entrer le numéro de fiche de votre enfant (le numéro de 7 chiffres apparaissant au bulletin). C'est le meilleur outil pour suivre le cheminement de votre enfant autant au niveau académique (onglet « résultats ») qu'au niveau du comportement (onglet « Message »).

**6. RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ÉCOLE**: L'école ne se tient aucunement responsable de tout vol ou bris d'objets personnels ou de matériel scolaire. Nous encourageons les élèves à laisser les objets de valeur à la maison et à bien identifier les fournitures scolaires et les vêtements.

# AU QUOTIDIEN POUR LES ÉLÈVES

**1. CODE VESTIMENTAIRE :** L'école Jacques-Leber est un lieu d'apprentissage. Nous demandons la collaboration des parents afin que tous les élèves soient vêtus de façon appropriée, même lors des journées « couleurs ». Si un manquement est constaté, un élève pourrait être retourné à la maison pour se changer suite à un appel aux parents. L'élève devra quant à lui respecter les règles suivantes :

- 👉 Je dois me présenter à l'école vêtu de la collection Jacques-Leber pour le haut du corps. Mes vêtements ne doivent pas être altérés.
- 👉 Je dois porter des chaussures propres et bien attachées. En hiver, il est interdit de circuler dans l'école en bottes.
- 👉 Je dois porter le chandail de la collection Jacques-Leber sans chandail visible en dessous sauf si c'est celui qui est proposé dans la collection.
- 👉 Mes pantalons et jeans doivent être propres et adéquats, ne laissant pas voir ma peau.
- 👉 Mon pantalon doit être porté de façon adéquate pour couvrir mes hanches et mes sous- vêtements. La jupe et les bermudas doivent couvrir les cuisses
- 👉 Je dois laisser ma casquette et tout autre couvre-chef dans mon casier.
- 👉 Le port du capuchon est toléré dans l'école. Cependant, un adulte de l'école peut te demander de le retirer. Si tu refuses, tu t'exposes à une sanction disciplinaire.
- 👉 Pour des raisons évidentes de sécurité, le perçage corporel est fortement déconseillé, particulièrement en éducation physique.
- 👉 En éducation physique, je me présente au gymnase avec les vêtements de la collection Jacques-Leber prévus pour ce cours : chandail vert, short grisfoncé ou pantalon de sport de la collection Jacques-Leber, ainsi que des espadrilles. Par mesure d'hygiène, les vêtements d'éducation physique doivent être portés uniquement pour ce cours.
- 👉 Tous les signes distinctifs de gangs, de violence, de racisme, d'intolérance, de sexisme ou faisant référence à la drogue, produits du tabac et du vapotage l'alcool sont strictement interdits à l'école.  
Les chandails De Facto et sportifs à l'effigie de Jacques-Leber sont permis.

**2. EAU ET GOMME:** Nous t'encourageons fortement à avoir une bouteille d'eau réutilisable ou à utiliser les fontaines. La consommation d'eau et/ou de gomme à mâcher dans les salles de cours demeure à la discrétion de l'enseignant. Les contenants en verre sont interdits dans l'école et sur le terrain.

**3. SAC À DOS ET À MAIN :** Ton sac à dos et/ou ton sac à main sont interdits dans les salles de classe, les laboratoires d'informatique et à la bibliothèque. Ils sont tolérés à la cafétéria et au bloc sportif seulement.

#### 4. UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

**Mise en application :** Conformément à la directive ministérielle relative à l'utilisation des appareils électroniques au sein de l'établissement scolaire, les règles suivantes seront appliquées :

**Interdiction durant les heures de cours :** Dans l'enceinte de l'école, il est strictement interdit d'avoir en sa possession ou d'utiliser des appareils électroniques tels que les téléphones cellulaires, les écouteurs Bluetooth, les iPods ainsi que les tablettes et les montres connectées (y compris Fitbit, Apple Watch, etc.). Cette interdiction s'applique dans tous les espaces scolaires, y compris les couloirs, les aires communes et les salles de classe. L'interdiction est en cours de 9 h 20 à 12 h 05 et de 13 h 15 à 16 h 05. Les périodes de transition entre les cours (pauses) sont donc également concernées par l'interdiction.

**Heure du dîner :** Les appareils pourront être utilisés uniquement durant la pause du dîner et seulement à l'intérieur de la cafétéria. L'interdiction d'utiliser les appareils électroniques dans les zones à caractère pédagogique reste en vigueur même pendant la pause du dîner. Ceci inclut les séances de récupération, le laboratoire informatique, la présence au tiers-temps, l'utilisation de la bibliothèque et l'accès aux installations sportives.

**Confiscation :** Tout appareil utilisé en dehors des périodes et lieux autorisés sera confisqué et remis au secrétariat. L'appareil sera conservé au secrétariat pour la durée stipulée dans le code de vie de l'école.

**Notification aux parents :** En cas de confiscation, les parents seront avisés et devront récupérer eux-mêmes l'appareil au secrétariat de l'école.

#### **Sanctions disciplinaires :**

Première infraction : L'appareil sera confisqué jusqu'à la fin de la journée.  
Deuxième infraction : Le parent devra se déplacer à l'école pour récupérer le téléphone cellulaire.



## 5. CAFÉTÉRIA, PÉRIODE DU DÎNER :

Le service de cafétéria est ouvert le matin et le midi. Un menu équilibré est offert (possibilité de faire l'achat de cartes ou forfaits) : [Les P'tits Becs Fins - Traiteur \(les-ptits-becs-fins.myshopify.com\)](http://les-ptits-becs-fins.myshopify.com) Des fours à micro-ondes sont également disponibles. Ce service pourrait t'être retiré de façon temporaire ou permanente si tu ne respectes pas ton environnement.

- Les manteaux doivent être laissés dans ton casier.
- Tu as la responsabilité de garder la cafétéria et ta place propre.

Tu pourrais devoir faire des travaux communautaires dans la cafétéria si tu déroges à ce règlement.

- Dans le respect, tu dois collaborer aux demandes des surveillants du dîner. Si tu déroges des règles, tu pourrais être suspendu de la période de dîner et devoir aller à l'extérieur pour une période temporaire ou permanente.
- Nous t'encourageons à participer aux activités variées offertes à l'heure du dîner entre 12h35 et 13h10. Une cloche annonce le début des activités.
- Si tu choisis de sortir à l'heure du dîner, tu dois t'assurer que ton comportement et que tes actes respectent les règles du civisme et que tu fais des choix judicieux.
- L'école ne contrôle pas la sortie des élèves à l'heure du dîner. Si ton comportement à l'extérieur est jugé inadéquat, l'école se réserve le droit de te retirer ta permission de sortir.
- Tu ne dois pas circuler ou te trouver dans le stationnement du personnel ou près de l'entrée administrative.

## 6. CASIERS ET CADENAS :

En début d'année, l'école t'attribue un casier que tu devras partager avec un élève de ton groupe. Aucun changement de casier ne s'effectue sans le consentement de la personne responsable.

- Nous mettons à ta disposition un cadenas qui demeure la propriété de l'école. Si tu le brises ou le perds, tu devras le rembourser.
- Tu dois apporter ton propre cadenas pour le vestiaire du gymnase.
- L'école n'est pas responsable du vol ou de la perte d'effets personnels ou scolaires placés dans les casiers. C'est pourquoi nous te recommandons de n'y laisser aucun objet de valeur. La direction se réserve le droit d'inspecter les casiers en tout temps.

***“Une décision de la Cour Suprême du Canada autorise tous les représentants de l'autorité scolaire à fouiller un individu, les casiers, les pupitres ainsi que les vestiaires s'il y a des motifs raisonnables de croire qu'une règle de l'école a été violée et que la preuve de cette violation se trouve dans les lieux mentionnés ci-haut ou sur la personne de l'élève..”***

## **7. VÉLOS, SCOOTERS, PLANCHE À ROULETTES :**

L'école n'assure pas la surveillance des motos, des scooters, des bicyclettes ou de tout autre moyen de transport. Elle ne peut donc pas être tenue responsable en cas de vol, de vandalisme ou d'accident.

Tu places ta bicyclette près des clôtures du débarcadère d'autobus, sans toutefois gêner la circulation des usagers. Les motos et scooters doivent être stationnés à l'endroit prévu à cet effet près des terrains de tennis.

Sur le terrain de l'école (incluant le stationnement du personnel), l'utilisation de la bicyclette, de la planche à roulettes, de la trottinette et des patins à roues alignées est interdite. De plus, si tu utilises un de ces objets comme moyen de transport pour venir à l'école, tu le fais en respectant les règles du code de la sécurité routière

## **ENGAGEMENT - RESPECT - OUVERTURE**

### **1. ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ :**

Pour assurer ta réussite, prends l'engagement d'être présent et à l'heure à tes cours. Si toutefois tu devais t'absenter, tes parents doivent motiver ton absence. C'est alors ta responsabilité de faire le suivi de ce que tu as manqué dans tes cours. Les portes de l'école ouvrent à 9h10 le matin et à 13h10 après le dîner. Le « flânage » autour de l'école est interdit à la fin de la journée.

Il est aussi important d'être à l'heure dans tous tes cours et d'être prêt à travailler au son de la cloche.

#### **Retard motivé :**

Tu devras avoir un billet de justification pour pouvoir entrer en classe. En cas de retard préalablement motivé par tes parents ou d'un billet de spécialiste à la suite d'un rendez-vous, tu dois te présenter au centre d'aide ou au secrétariat afin d'obtenir un billet de justification te permettant d'intégrer ton cours.

#### **Retard non-motivé :**

Lorsque tu arrives en retard de 15 minutes ou moins et que ce retard n'est pas préalablement motivé, tu dois aussi avoir un billet de justification pour pouvoir entrer en classe. Tu dois te présenter au centre d'aide ou au secrétariat afin d'obtenir un billet de justification te permettant d'intégrer ton cours. Si ton retard est de plus de 15 minutes, tu dois demeurer au centre d'aide, en silence, et tu rateras ta période, mettant en péril tes apprentissages.

## 2. MATÉRIEL SCOLAIRE:

Tu es responsable de garder ton matériel en bon état. Il en va de même avec le matériel qui t'est prêté : volumes, calculatrice, matériel d'éducation physique, de sciences, etc. Si tu brises ce qui t'est prêté, tu devras le rembourser.

## 3. TRAVAUX ET ÉVALUATIONS :

Prends l'Engagement envers toi préparer pour les évaluations et de t'appliquer dans tes travaux pour t'aider au besoin. Rappelle-toi aussi que tu dois respecter les droits d'auteurs. Le plagiat et la tricherie pourrait entraîner la note de zéro. Une rencontre avec le parent pourrait être exigée.

**4. LANGAGE :** La langue de communication à l'école est le français. Le respect de la qualité de la langue écrite et parlée relève de la responsabilité de chacun.

Le vouvoiement envers les adultes de l'école est encouragé.

Tu dois utiliser un langage respectueux en tout temps et en tout lieu, autant envers les élèves qu'envers les adultes de l'école. Les blasphèmes sont à proscrire.

**5. RESPECT DES AUTRES :** Tu dois respecter, en paroles, en gestes et par ton attitude, de l'école et tous les autres élèves. Toute impolitesse sera sanctionnée et des mesures d'encadrement seront appliquées. La direction se le droit d'adapter, à sa discrétion, la conséquence attribuée.

**La violence physique ou verbale n'est pas tolérée à l'école. Tout acte de violence entraînera une sanction.** La direction décidera, à sa discrétion, de la conséquence attribuée. Un retour avec tes parents pourra être exigé et une rencontre avec le policier préventionniste pourrait être demandée.

## 6. DÉMONSTRATION D'AFFECTION :

Manifeste ton affection aux autres dans la limite où elle est acceptable, discrète et respectueuse. Les manifestations d'intimité excessive n'ont pas leur place à l'école et les intervenants pourraient sévir après des avertissements.

## 7. CIRCULATION DANS L'ÉCOLE ET ACCÈS :

Dans le respect de tous, en tout temps, tu circules calmement et en marchant dans les corridors de l'école. Assure-toi aussi de garder un ton de voix adéquat. Nous t'encourageons à saluer les adultes lorsque tu les croises.

La circulation durant les heures de cours est interdite à moins de circonstances exceptionnelles. Dans ce cas, tu devras avoir ton agenda et l'autorisation signée de ton enseignant. L'accès au secrétariat est interdit à moins d'y être autorisé.

Si tu te présentes à l'aide aux devoirs le matin et/ou le soir, tu dois arriver à l'heure et demeurer dans le local jusqu'à la fin de la période.

## 8. INTIMIDATION LOI 56 :

L'école Jacques-Leber, comme tous les établissements d'enseignement, s'engage à lutter contre l'intimidation sous toutes ses formes ☒

Tout acte d'intimidation sera sanctionné en fonction du plan de lutte contre l'intimidation développé par tous les intervenants et l'équipe-école.

La direction se réserve le droit d'appliquer des sanctions plus sévères selon son jugement, pouvant aller jusqu'à la plainte policière ou au renvoi de l'école. Dans tous les cas, l'intimidateur sera **rencontré par le policier préventionniste**.



*Si tu crois être victime ou si tu es témoin d'une situation d'intimidation, n'hésite pas à en parler à ton tuteur, ton TES, ta direction ou tes parents. L'intimidation est inacceptable dans notre société et tu as le devoir de la dénoncer. Nous nous engageons à intervenir en préservant ton anonymat. Réfère-toi à la page cartonnée à la fin de l'agenda pour plus d'informations.*

# RÈGLES ET OBLIGATIONS DE L'ÉLÈVE

## 1. TABAGISME :

L'usage de cigarettes, cigarettes électroniques, d'allumettes ou de briquets est formellement interdit dans l'école et sur le terrain de l'école.

(Référence : L.R.Q. C. T-001)

La loi sur le tabac est en vigueur depuis le 31 mai 2006. Aucune personne ne peut fumer dans un lieu public (ou à moins de 9 mètres de ce lieu). Tu as donc la responsabilité de respecter ton environnement et les autres. Des amendes sont aussi prévues par la loi.

## 2. VANDALISME :

Les actes de vandalisme et de malpropreté sont proscrits à l'école. **Si tu détériores ton environnement, tu seras dans l'obligation d'effectuer des travaux communautaires et/ou d'assumer les coûts de remplacement ou de réparation du matériel endommagé.**

## 3. OBJETS INTERDITS :

Il est interdit d'apporter ou d'avoir sur soi des armes blanches ou offensives fausses ou non ainsi que des objets jugés dangereux. Si tu es pris en possession d'une arme ou de tout autre objet dangereux, ils seront confisqués et, au besoin, tu seras référé au service de police. Une analyse de la situation pourrait mener à une recommandation de suspension et même d'expulsion de l'école.

## 4. DROGUES ET ALCOOL :

Tu dois te présenter à l'école en état de suivre tes cours ou les activités proposées. Il est interdit d'apporter, de consommer ou de vendre des boissons alcoolisées, des produits du tabac ou des drogues à l'école. Si une telle situation se produit, une sanction pouvant aller de la suspension à l'expulsion de l'école pourrait être appliquée, selon le Protocole d'intervention en toxicomanie du CSSDGS. Des mesures légales pourraient aussi être prises.

## 5. BOISSONS ÉNERGISANTES :

Toute possession ou consommation de boisson énergisante est interdite, sur le territoire de l'école.

# BONS MÉRITES

À l'école Jacques-Leber, nous encourageons nos élèves à se dépasser, à rayonner et à poser le plus souvent possible des gestes faisant foi d'engagement, de respect et d'ouverture.

Ainsi, tous les adultes de l'école peuvent te remettre un bon mérite.

À quelques reprises dans l'année, tous les élèves qui auront mérité un ou des bons mérites seront éligibles à d'intéressants tirages. Un bon égale une chance de gagner!

Ça vaut la peine de t'investir par la qualité de ta présence à l'école et de faire rayonner ta personnalité!

## Exemples de comportements qui peuvent être soulignés par un bon mérite :

- \* Donner son 100%
- \* Avoir une attitude positive
- \* Rendre un service
- \* Être un leader positif
  - \* S'améliorer
  - \* Etc.



### Bon mérite

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Intervenant :** \_\_\_\_\_

<b>Catégorie :</b>	<b>Raison :</b>
<input type="checkbox"/> Français	<input type="checkbox"/> Comportement
<input type="checkbox"/> Math	<input type="checkbox"/> Effort
<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Participation
<input type="checkbox"/> Géo./Hist.	<input type="checkbox"/> Résultat
<input type="checkbox"/> Sciences	<input type="checkbox"/> Autre : _____
<input type="checkbox"/> ECR	
<input type="checkbox"/> Éduc. phys.	<b>Signature du parent :</b>
<input type="checkbox"/> Arts	_____
<input type="checkbox"/> Tuteur	
<input type="checkbox"/> TES	



École  
Jacques-  
Leber

# Systeme d'encadrement

*Nous croyons qu'une des clés de la réussite est la collaboration école-famille. Nous encourageons les parents à consulter régulièrement le portail afin de suivre le cheminement scolaire et comportemental de leur enfant.*

## 1. La classe

Chaque enseignant est responsable de la gestion de sa classe et de son fonctionnement. Il pourra cependant envoyer un élève au centre d'aide (pertube le climat de classe) si, après ses interventions, le comportement de l'élève ne change pas.

- ✓ Plusieurs avertissements en classe sans amélioration du comportement;
- ✓ Rencontre en privé de l'élève sans signe d'amélioration;
- ✓ Contact avec le tuteur de l'élève sans signe d'amélioration;
- ✓ Contact avec les parents sans signe de collaboration ou d'amélioration de la part de l'élève;
- ✓ Épuisement du système de gestion de classe relatant les faits et les interventions déjà effectués.

Toutes ces étapes seront consignées sur le portail et accessibles aux répondants.

## 2. L'école

La procédure d'encadrement de l'école poursuit trois buts :

- ✓ *Prise de conscience* par l'élève des comportements inadéquats. C'est l'arrêt d'agir;
- ✓ *Service de support et d'accompagnement* par tuteur et TES afin d'offrir l'aide pour gérer et modifier certains comportements;
- ✓ *Communication* avec les parents afin d'assurer le partenariat nécessaire à la modification des comportements de l'élève;

Au besoin, une rencontre avec les parents pourrait être demandée.

### NOTE :

1. Les sanctions s'appliquent en fonction de la gravité de la situation et de l'historique de l'élève dans le suivi personnalisé.
2. En tout temps, après analyse, la direction se réserve le droit de décider de la sanction.

Un comportement inadéquat entraîne une sanction.

La sanction appliquée le sera en fonction de la situation, de sa gravité et de l'historique de l'élève. Avant de décider d'une sanction, le tuteur, la TES et la direction se concerteront.

---

Voici des exemples :

- Chaque *Perturbe le climat de classe* mène à une sanction ;
- 5 manquements disciplinaires dans le système d'encadrement mènent à une sanction;
- L'impolitesse grave, la bagarre ou l'intimidation entraînent une suspension externe automatique. Une rencontre avec tes parents sera exigée pour ton retour à l'école.

---

Niveaux de sanctions possibles

1. Geste de réparation
2. Retenue le midi
3. Retenue le soir
4. Présence en journée pédagogique
5. Suspension à l'interne au Centre d'Aide (CA)
6. Suspension à l'externe (1 à 10 jours)
7. Changement d'école (dans les cas jugés plus graves)

## CODE DE CONDUITE SUR L'UTILISATION DES TIC À L'ÉCOLE

### JACQUES-LEBER

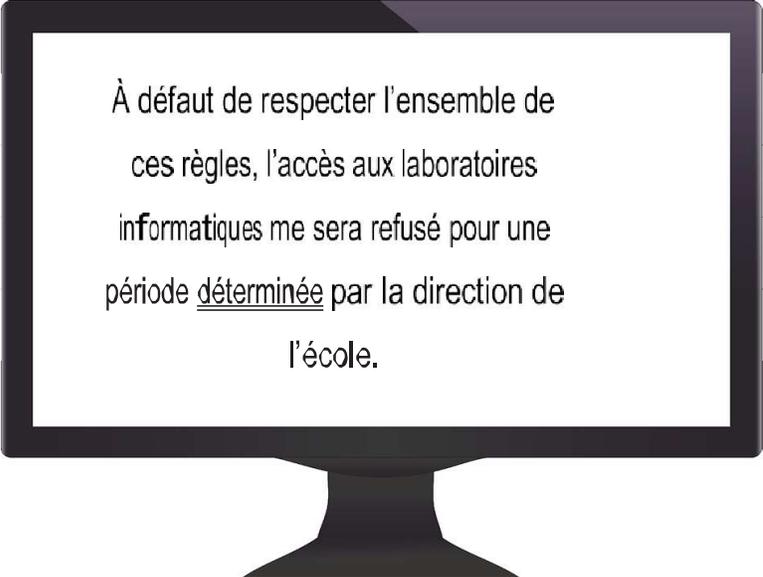
- J'utilise un langage respectueux et j'adopte un ton faisant preuve de civisme et de courtoisie.
- Je prends soin du matériel que j'utilise.
- Je n'utilise pas les équipements informatiques ou de télécommunications à des fins commerciales (vente ou achat de biens ou services).
- Je ne modifie ni ne détruis les logiciels ou les données d'autrui.
- Je ne participe pas à des activités de piratage ou de sabotage des systèmes ou des réseaux informatiques.
- Je ne divulgue pas mes mots de passe ni rien de ce qui concerne ma vie privée.
- Je ne m'identifie pas et je ne fournis pas de renseignements personnels (autant les miens que ceux des autres).
- Je communique avec mon enseignant en utilisant l'adresse électronique fournie par le CSSDGS.
- Je respecte les droits d'auteur en vérifiant si ce que je veux utiliser est libre de droits. Si c'est le cas, je cite la provenance des textes, des photos, des images et de la musique que j'utilise pour mes travaux.
- Je protège les renseignements personnels et toutes les informations que j'ai en ma possession sur d'autres personnes.
- Je ne publie pas des renseignements personnels et des photos sans avoir obtenu l'autorisation des personnes concernées.
- Selon la loi : « Il est interdit de publier dans un journal, une revue, une publicité ou sur les réseaux sociaux une photo, la voix ou une vidéo sur laquelle on peut vous reconnaître, sauf si vous avez donné votre accord. Si la diffusion de la photo ou de la vidéo porte atteinte à l'estime d'une personne, c'est-à-dire qu'elle lui cause de l'inconfort ou des tracasseries, cette personne peut s'adresser à un juge et demander un montant d'argent pour réparer le tort qu'elle a subi. » ([Le droit à l'image | Éducaloi](#)) Il est impératif de souligner que le harcèlement, quel qu'en soit le type, constitue une violation sérieuse de notre code de conduite et ne sera toléré sous aucune forme. La diffusion ou la consultation de matériel indécent ou pornographique au sein de l'établissement est également interdite et entraînera des sanctions appropriées. De plus, tout comportement impliquant la transmission ou l'accès à des contenus à caractère raciste, haineux, injurieux, violent, diffamatoire ou discriminatoire est strictement proscrit.
- Je dois avoir l'autorisation pour utiliser un appareil électronique (ordinateur, téléphone, tablette, appareil photo, lecteur MP3, etc.) à l'école, que cet appareil m'appartienne ou non.

## CODE DE TRAVAIL EN LABORATOIRE INFORMATIQUE

Un laboratoire informatique est un environnement de travail avant tout. Tu dois donc t'y comporter de façon à respecter le désir de travailler des autres élèves. Il se peut que tu fréquentes ce local à l'heure du dîner afin de te détendre et de profiter d'Internet. Cependant, il te faudra tenir compte que certains des élèves présents désirent travailler dans un climat leur permettant de rester concentrés.

Voici un certain nombre de règles que tu devras respecter :

- À l'heure du dîner, les élèves qui se présentent pour faire un travail entrent en premier;
- La carte étudiante est obligatoire pour accéder au laboratoire informatique;
- Je suis calme en tout temps;
- Je n'apporte qu'un crayon et le matériel nécessaire à ma tâche à mon poste de travail;
- Je vérifie l'état de mon poste de travail avant de commencer ma session. En cas de mauvais fonctionnement ou de bris, j'en avise immédiatement l'adulte en présence;
- Je ne me déplace pas durant la période;
- Je n'interpelle pas un autre élève s'il n'est pas assis directement à mes côtés;
- Pour circuler durant la période, je demande l'autorisation à l'adulte présent dans le local;
- Je respecte le matériel et l'environnement de travail comme s'ils m'appartenaient;
- J'avise l'adulte en présence de tout problème sur mon poste de travail dès que celui-ci se pose;
- Je n'utilise jamais le code d'un autre élève;
- Je ne donne en aucun temps mon code d'accès ou mon mot de passe à un autre élève;
- J'utilise uniquement l'adresse de courrier électronique du CSSDGS;
- Je n'accède pas aux sites des différents médias sociaux.

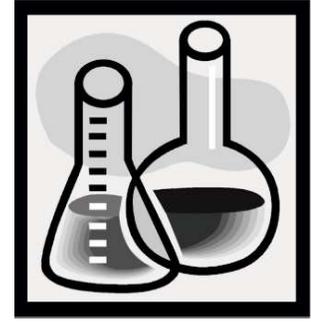


À défaut de respecter l'ensemble de ces règles, l'accès aux laboratoires informatiques me sera refusé pour une période déterminée par la direction de l'école.

# Contrat de sécurité de l'élève

## Science et technologie

### École Jacques-Leber



Je m'engage à :

- suivre toutes les consignes données par l'enseignant(e);
- me protéger les yeux, le visage, les mains et le corps lorsque je participerai à des expériences scientifiques et des projets technologiques;
- nettoyer et à ranger l'équipement que j'ai utilisé;
- faire en sorte de savoir où se trouve de l'aide rapidement;
- me conduire de façon responsable en tout temps;
- d'avoir toujours mon agenda ainsi que mon matériel en classe;
- d'utiliser le matériel de façon adéquate;

**Je suis conscient que je n'aurai plus accès au laboratoire si mon enseignant(e) juge ma conduite inappropriée.**

Signature de l'élève:

---

---

**Merci et bonne année scolaire !**

Les enseignants de science et  
technologie de l'école Jacques-Leber



## RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ SECONDAIRE – ANNÉE 2024-2025

### Règles de conduite et mesures de sécurité que je dois respecter :

1. Je suis toujours à l'heure à mon arrêt (au moins 10 minutes à l'avance), car l'autobus n'attend pas après moi. Je ne joue pas dans la rue en attendant l'autobus. J'attends sur le trottoir ou l'accotement en respectant les autres et la propriété d'autrui.
2. J'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de monter à bord. Je respecte les places assignées ainsi que mon environnement. Je m'assois rapidement sur une banquette sans bloquer l'allée et je reste assis adéquatement durant tout le trajet.
3. Je garde ma musique pour moi et je parle à voix basse avec mon voisin.
4. Je ne mange pas et je ne bois pas dans l'autobus.
5. Je ne lance aucun objet à l'intérieur et à l'extérieur de l'autobus.
6. Je garde l'autobus propre et en bon état et je ne touche à aucun mécanisme de l'autobus. Le vandalisme n'est pas toléré et les coûts occasionnés par les dommages causés seront facturés à mes parents.
7. Il est interdit de transporter/échanger/consommer toutes substances prohibées.
8. Les bâtons de hockey, de baseball, les raquettes, les luges, les instruments de musique ainsi que tout autre objet aux dimensions non conformes sont interdits.
9. Je m'éloigne de l'autobus afin que le conducteur puisse bien me voir en tout temps. Si je dois traverser la rue devant l'autobus, je m'éloigne de l'autobus et j'attends le signal du conducteur.
10. J'adopte un comportement et un langage respectueux avec mes camarades ainsi qu'avec le conducteur.
11. Le conducteur de l'autobus veille au bien-être et à la sécurité. Je le respecte et me conforme à ses consignes.
12. Je me rappelle que l'autobus est comme une extension de l'école et que je dois respecter le même code de vie.
13. Arrivé à destination, j'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de quitter mon banc. Les autres élèves et moi descendons les uns après les autres.
14. Je connais l'emplacement des sorties de secours.
15. Je dois, sans hésiter et rapidement informer mes parents, mon enseignante ou mon enseignant, ou mon conducteur si d'autres élèves ou moi sommes victimes d'intimidation.

**Aucun geste de violence ne sera toléré aux arrêts et à bord de l'autobus scolaire.**

**Tout comportement inapproprié entraînera une suspension immédiate du transport.**

Nombre d'avis « mineur »	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire
Se déplace/Se lève Boit/Mange Bruit (tout son qui dérange les autres) Autre comportement mineur	
1	Aucune suspension
2	Aucune suspension
3	1 jour
4	3 jours
5	5 jours
6	Indéterminée

Nombre d'avis « majeur »	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire
Physique Verbal Lance objet(s) Touche aux mécanismes de l'autobus Destruction du matériel Autre comportement majeur	
1	5 jours
2 et plus	À déterminer

**Places disponibles :** Les places disponibles sont un accommodement accordé selon la disponibilité des places restantes dans l'autobus. Le service du transport ne procédera à aucune modification de parcours ni à aucun ajout d'arrêt et/ou de place pour accommoder ces demandes. Les places disponibles peuvent être retirées en tout temps pour diverses raisons telles que l'arrivée de nouveaux élèves en droit de transport, la modification d'un trajet ou le mauvais comportement à bord de l'autobus scolaire.

Je confirme avoir pris connaissance des règlements du transport. Je comprends que pour ma sécurité, celle de mes compagnons et celle de mon conducteur, je suis dans le devoir de respecter ces règlements dans leur intégralité.

**Signature :** \_\_\_\_\_

Élève

**Signature :** \_\_\_\_\_

Parents ou Tuteur

Tout élève doit respecter les règles de conduite et mesures de sécurité disponibles sur le site Internet du CSSDGS dans l'onglet *Transport scolaire*. Les mesures disciplinaires sont applicables aux arrêts, à bord de l'autobus et au débarcadère. Nous vous invitons à en prendre connaissance et vous souhaitons une excellente année scolaire!

Pour plus d'information sur le transport scolaire, consultez le [www.cssdgs.gouv.qc.ca/transport-scolaire](http://www.cssdgs.gouv.qc.ca/transport-scolaire).  
Vous pouvez nous contacter par téléphone au 514-380-8347 ou par courriel [transport@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:transport@cssdgs.gouv.qc.ca).

# Apprenant à la maison :

## La nétiquette en visioconférence



### + Vêtements appropriés

À la maison tout comme à l'école :

- Je porte une tenue appropriée.
- Je soigne mon apparence.

### Respect +

- Je soigne mon langage autant à l'écrit qu'à l'oral.
- J'évite les mots écrits en majuscules.
- J'active ma caméra et mon micro à la demande de l'enseignant.
- J'attends mon tour de parole.
- Je respecte la différence.
- Je suis ponctuel.
- Je ne fais pas de saisie d'écran ou d'enregistrement à moins d'y avoir été invité.
- Je ne diffuse rien sur les réseaux sociaux en lien avec la visioconférence.



### + Nourriture et breuvages

À la maison tout comme à l'école :

- Je mange aux pauses.
- Je bois de l'eau si nécessaire.

### Environnement contrôlé +

- J'éloigne les sources de distraction.
- Je gère les éléments qui peuvent causer du bruit et perturber la visioconférence : bruits, présence à mes côtés, etc.

